

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Tarif Fassa France - Janvier 2024

Toute vente entre Fassa France, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis Tour Franklin 100-101 Terrasse Boieldieu, CS 70395 - 92042 PARIS LA DÉFENSE, inscrite au RCS de Lyon sous le numéro 518 103 510 (ci-après « le Vendeur »), et le Client (ci-après « l'Acheteur »), de Produits distribués par le Vendeur, est régie par les présentes Conditions générales de vente, lesquelles annulent et remplacent tout accord verbal ou écrit précédent et prévalent sur les conditions générales d'achat éventuelles de l'Acheteur.

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent à toute relation commerciale entre le Vendeur et l'Acheteur ainsi qu'à toutes les commandes de Produits, même passées verbalement et transmises au Vendeur, directement ou par l'intermédiaire de ses agents ou représentants. L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions générales de vente, toute commande impliquant l'acceptation expresse, pleine et entière, et sans réserve desdites Conditions.

Il est précisé que Fassa France et Fassa S.r.l., dont le siège social est sis 3 via Lazzaris - Code Postal 31027 Spresiano (Trévis) Code Postal Italie, ont conclu un contrat de distribution des Produits pour la France métropolitaine et que Fassa France a chargé Fassa S.r.l. du transport et de la livraison des Produits auprès de ses clients.

## 1. Commandes

1.1 Le(s) produit(s), la quantité, l'adresse de livraison et l'adresse de facturation doivent être mentionnés dans la commande, laquelle devra faire l'objet d'un document écrit transmis au Vendeur par courrier, fax ou e-mail. Les commandes passées verbalement devront faire l'objet d'une confirmation écrite, selon les conditions susmentionnées, dans un délai de 48 heures.

1.2 Les commandes reçues sont fermes et irrévocables pour l'Acheteur et ce, jusqu'à 45 (quarante-cinq) jours à compter de leur réception par le Vendeur. L'acceptation de la commande pourra également être tacite. Dans ce cas, la commande sera réputée acceptée par la livraison de la marchandise au transporteur ou directement à l'Acheteur ou à la personne qu'il aura indiquée.

## 2. Prix

2.1 Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la réception de la commande par le Vendeur. Les prix sont indiqués dans le barème des prix joint aux présentes Conditions générales de vente. L'Acheteur déclare et reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

2.2 Les prix s'entendent hors taxes. Toute taxe, redevance ou impôt devant être acquitté en application de la réglementation française sont à la charge de l'Acheteur.

2.3 Les prix pourront être modifiés à tout moment par le Vendeur. Toute modification sera communiquée à l'Acheteur par écrit et moyennant un préavis raisonnable avant son entrée en vigueur. Toute commande passée après l'entrée en vigueur du nouveau prix impliquera l'acceptation expresse de ce dernier par l'Acheteur.

## 3. Facturation et délais de paiement

3.1 Les factures sont émises tous les 15 (quinze) jours et mentionnent l'ensemble des commandes livrées à l'Acheteur. La facture sera remise à l'Acheteur par tout moyen.

3.2 Le paiement devra intervenir dans un délai de 10 jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf accord contraire entre les parties, par virement bancaire ou lettre de change relevée sans acceptation.

3.3 En cas de retard de paiement, total ou partiel, l'Acheteur devra verser au Vendeur des pénalités de retard fixées à 3 (trois)

fois le taux d'intérêt légal en vigueur calculées à compter du jour suivant la date d'exigibilité de la facture et jusqu'à parfait paiement, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros pour frais de recouvrement, sans qu'une mise en demeure ou sollicitation préalable ne soit nécessaire. Le Vendeur pourra également suspendre toute livraison à venir jusqu'au paiement intégral des factures échues non réglées.

Si le retard de paiement est supérieur à 30 (trente) jours, le contrat pourra être résilié par le Vendeur moyennant une simple notification.

3.4 Toute éventuelle contestation de facture par l'Acheteur devra être adressée par écrit au Vendeur dans un délai de 6 jours ouvrés à compter de la réception de la facture et être accompagnée d'une copie de la commande, du bordereau de livraison et de la facture. Il ne sera fait droit à aucune réclamation ne respectant pas les conditions ci-avant précisées.

## 4. Livraison et transport

4.1 Les délais de livraison mentionnés dans la confirmation de la commande sont fournis à titre indicatif, un éventuel retard ne pouvant justifier ni la résiliation du contrat ni le versement d'une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit au profit de l'Acheteur.

4.2 Le transport sera effectué selon les modalités établies à chaque livraison d'un commun accord entre les parties.

4.3 Le Vendeur se réserve la faculté de procéder à des livraisons partielles d'une même commande sans que cela ne puisse justifier une sanction ou le versement d'une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

4.4 En tout état de cause, le Vendeur décline toute responsabilité en cas de retard de livraison du produit dû à une cause de force majeure, à un acte ou à une omission imputable à l'Acheteur.

## 5. Réclamations - Interdiction de compensation

5.1 La marchandise doit être inspectée par l'Acheteur dès sa livraison. Toute réserve pour défaut, manquant ou avarie devra, sous peine d'irrecevabilité, être mentionnée par écrit par l'Acheteur sur les documents de transport ou de livraison, contresignée par le transporteur, au plus tard lors de la livraison, et envoyée au Vendeur dans les 48 heures. Aucune réclamation ne sera examinée par le Vendeur si ces conditions ne sont pas respectées. Il est obligatoire que toute réclamation – pour être recevable et examinée - soit accompagnée de photos prises lorsque la marchandise est encore dans le camion avant déchargement afin de pouvoir effectuer une évaluation correcte du dommage.

La quantité des produits livrés (à l'exception des plaques de plâtres) devra être vérifiée par l'Acheteur sur une balance publique, en présence du conducteur, en pesant tant le poids brut que la tare.

5.2 Toute réserve pour défaut, avarie ou manquant non apparent lors la livraison devra, sous peine d'irrecevabilité, être signalée au Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 6 (six) jours ouvrés à compter de sa découverte. L'Acheteur devra également fournir au Vendeur tout élément justificatif.

5.3 L'Acheteur devra laisser la marchandise objet d'une éventuelle réserve à disposition du Vendeur pendant un délai raisonnable afin que ce dernier puisse l'inspecter. Aucun retour ne sera accepté sans autorisation écrite et préalable du Vendeur. En cas de contestation suite au contrôle du Vendeur, seules les analyses réalisées par un organisme choisi d'un commun accord entre les parties, sur les échantillons de produit prélevés dans des containers et ouverts en présence de représentants du Vendeur, feront foi.

5.4 L'existence d'une réclamation sur un produit n'est pas constitutive d'un juste motif pour retarder ou suspendre le paiement ou procéder à un règlement partiel. L'Acheteur

ne pourra opposer au Vendeur une compensation entre les sommes dues au Vendeur et une prétendue créance au titre de la garantie fournie par le Vendeur mentionnée à l'article 6.

---

## 6. Informations techniques et garantie

6.1 Les spécifications techniques relatives aux produits résultent d'analyses effectuées en laboratoire. L'Acheteur doit toujours vérifier la conformité des produits pour l'usage auquel ils sont destinés. L'Acheteur est seul responsable de leur utilisation. Le Vendeur se réserve le droit d'apporter des modifications techniques aux produits sans préavis.

6.2 Le Vendeur garantit les produits dans la limite des caractéristiques et de la qualité indiquées dans les spécifications techniques, étant précisé que dans la pratique ces dernières peuvent faire l'objet de modifications parfois importantes en fonction des conditions du chantier dans lequel les produits sont utilisés.

6.3 Le Vendeur prend uniquement à sa charge la livraison des marchandises manquantes ou la substitution de la marchandise dont le défaut est avéré. Dans ces deux hypothèses, à la seule discrétion du Vendeur, ce dernier peut également proposer comme alternative une réduction du prix correspondant. Tout autre recours, garantie ou demande d'indemnisation à l'encontre du Vendeur est expressément exclu, y compris - à simple titre indicatif et non-exhaustif - toute demande au titre d'une garantie de commercialisation ou de conformité des marchandises en vue d'une utilisation particulière et/ou toute demande de versement de dommages et intérêts, à quelque titre que ce soit, et quelle que soit la personne qui entend s'en prévaloir.

6.4 La responsabilité du Vendeur ne pourra être recherchée en cas d'utilisation non conforme du produit aux instructions fournies par le Vendeur, en cas d'utilisation technique incorrecte du produit ou dans des environnements inadaptés ou ne respectant pas les précautions techniques nécessaires.

---

## 7. Responsabilité

7.1 Le Vendeur est responsable vis-à-vis de l'Acheteur, dans les limites de la garantie visée à l'article 6, des éventuels dommages immédiats et directs. Il prendra à sa charge ces éventuels dommages et les frais engagés par l'Acheteur jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à la valeur du produit vendu.

7.2 Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects de l'Acheteur tels que, à simple titre d'exemple et non exhaustif, manque à gagner, perte de chance, atteinte à l'image ou à la réputation commerciale.

---

## 8. Suspension de l'exécution - Résiliation

8.1 En cas d'inexécution de l'Acheteur ou de retard de paiement à quelque titre que ce soit, le Vendeur aura la faculté de suspendre l'exécution de la commande à tout moment et sans préavis, même après confirmation de la commande. Le Vendeur pourra également subordonner la livraison au paiement intégral de la commande ou de toute autre somme due ou encore exiger de l'Acheteur une garantie.

8.2 L'Acheteur devra immédiatement informer le Vendeur de tout changement relatif à sa situation économique, juridique ou financière notamment et de manière non limitative, fusion, scission, apport partiel d'actif, transformation, modification dans la détention du capital ou dans la direction. Si ces changements, déclarés par l'Acheteur ou découverts par le Vendeur, entraînent un risque d'inexécution de la part de l'Acheteur, le Vendeur pourra résilier immédiatement le contrat, et ce sans que l'Acheteur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit en lien avec ladite résiliation.

---

## 9. Propriété intellectuelle

Les marques et les autres signes distinctifs ou sigles quels qu'ils soient apposés sur les Produits FASSA BORTOLO ou en lien d'une quelconque façon avec Fassa S.r.l et/ou Fassa France sont la propriété de Fassa S.r.l.. Sauf autorisation expresse écrite,

toute reproduction ou utilisation par l'Acheteur de la marque « FASSA BORTOLO » et/ou des marques, logos, symboles, signes distinctifs, quels qu'ils soient, apposés sur les produits FASSA BORTOLO ou en lien d'une quelconque façon avec Fassa S.r.l et/ou Fassa France, est interdite.

---

## 10. Modifications des Conditions générales de vente

10.1 Les présentes Conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par le Vendeur. Toute nouvelle obligation ou renonciation à des droits ne pourra que résulter d'un acte signé par la partie envers laquelle cette obligation ou cette renonciation est invoquée.

10.2 Le fait que le Vendeur ne se prévaut pas de l'une des dispositions des présentes ne pourra être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir par la suite.

---

## 11. Force majeure

11.1 En cas d'évènement de force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code civil, affectant le Vendeur ou l'Acheteur, la partie affectée devra en informer immédiatement l'autre par lettre recommandée avec avis de réception en lui indiquant la durée prévisible de l'évènement.

11.2 La partie affectée par la force majeure devra prendre toute mesure pour en limiter la durée et les conséquences.

11.3 En cas d'évènement de force majeure d'une durée supérieure à trois (3) mois, le Contrat pourra être résilié conformément à l'article 8.

---

## 12. Données personnelles

Le Vendeur et l'Acheteur s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions du Règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que ses modifications successives.

---

## 13. Loi applicable et tribunal compétent

13.1 Les relations commerciales entre le Vendeur et l'Acheteur sont régies par le droit français, à l'exclusion de toute règle de conflit de loi.

13.2 Toute contestation, sans exception aucune, relative notamment à l'interprétation, l'application, l'exécution ou la résiliation du contrat entre l'Acheteur et le Vendeur sera soumise à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, nonobstant la pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

---

## 14. Code de l'environnement

14.1 Conformément à l'article R.541-173 du code de l'environnement, les identifiants de Fassa France attestant la conformité du Vendeur à ses obligations sont :

- L'identifiant unique prévu à l'article L.541-10-1 7° du code de l'environnement: FR217994\_07ZJLZ

- L'identifiant unique prévu à l'article L.541-10- 13 du code de l'environnement Conformité REP PMCB : FR217994\_04XHUF

Répercussion de l'éco-contribution :

La part du coût unitaire que Fassa France supporte pour la gestion des déchets de PMCB, tel que facturé par l'éco-organisme auquel Fassa France adhère, est intégralement répercutée à l'acheteur professionnel du produit sans possibilité de réfaction.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Tarif Fassa France - Janvier 2024

## Palettes en bois

- Prix palettes prémélangés art 9020 EUR 13,00 pièce
- Prix palettes bois pour mortier fin art 9024 EUR 19,00 pièce
- Remboursement au même prix si rendue en bon état

## Coûts pour interventions techniques sur chantier

• Intervention d'assistance technique sur site	70,00 €/pièce
• Heures de travail de notre technicien	30,00 €/h
• Frais de déplacement de notre technicien	0,60 €/km

# TARIFS FORMATION ÉQUIPE/ MISE EN ŒUVRE CHAPES

Classe de produits	Descrip. Classe de produits	Tarif journalier	1 <sup>ère</sup> session de formation	2 <sup>ème</sup> session de formation	3 <sup>ème</sup> session de formation	4 <sup>ème</sup> session de formation	à partir de la 5 <sup>ème</sup> session et suivantes	Durée formation équipe	Coût Location équipements
31	SA 500 + E 439 + Béton cellulaire	€ 250 par jour	n.2 techniciens tot. € 500	si même équipe n° 1 technicien € 250	assist. équipe formée n.1 technicien € 250	assist. équipe formée n° 1 technicien € 250	support n° 1 technicien € 500	6h pour chantiers à moins de 2 heures de distance - si au-delà max. 5h.	Liant - équip. complet = € 300 Chape - Duomix (y compris stator et rotor) = € 200
32	SL 416 + SM 485	€ 250 par jour	n° 2 techniciens tot. € 500	si même équipe n° 1 technicien € 250	assist. équipe formée n° 1 technicien € 250	assist. équipe formée n° 1 technicien € 250	support n° 1 technicien € 500	6h pour chantiers à moins de 2 heures de distance - si au-delà max. 5h.	SL 416 - I41 pour chapes = € 200 SM 485 - Duomix ou I41= € 200
30	SC 420 P	Durée : 1/2 journée € 150	-	-	-	-	-	1/2 journée	MEC30 avec chambre en caoutchouc : Location € 18 pour négoce - € 22 pour entreprise (min. 5 jours)
32	SR 450 + LEGEO MIX	Durée : 1/2 journée € 150	-	-	-	-	-	1/2 journée	MEC30 avec chambre en caoutchouc : Location € 18 pour négoce - € 22 pour entreprise (min. 5 jours)

**TARIFICATION SECTEUR TRANSPORTS**

 Valable du 1<sup>er</sup> Janvier 2023

FRANCE			de 0 à 4.000 kg	de 4.001 à 8.000 kg	de 8.001 à 14.000 kg	de 14.001 à 24.000 kg	> 24.001 kg
CODE	DÉPARTEMENT	REGION	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg
1	Ain	Rhône-Alpes	0,134 €	0,083 €	0,070 €	0,061 €	0,052 €
2	Aisne	Picardie	0,154 €	0,121 €	0,110 €	0,099 €	0,084 €
3	Allier	Auvergne	0,152 €	0,094 €	0,080 €	0,069 €	0,060 €
4	Alpes-de-Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,131 €	0,058 €	0,051 €	0,046 €	0,040 €
5	Hautes-Alpes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,131 €	0,058 €	0,051 €	0,046 €	0,040 €
6	Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,131 €	0,058 €	0,051 €	0,046 €	0,038 €
7	Ardèche	Rhône-Alpes	0,141 €	0,087 €	0,074 €	0,064 €	0,058 €
8	Ardennes	Champagne-Ardenne	0,141 €	0,112 €	0,099 €	0,087 €	0,074 €
9	Ariège	Midi-Pyrénées	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,069 €
10	Aube	Champagne-Ardenne	0,154 €	0,100 €	0,090 €	0,078 €	0,068 €
11	Aude	Languedoc-Roussillon	0,148 €	0,091 €	0,078 €	0,067 €	0,058 €
12	Aveyron	Midi-Pyrénées	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,069 €
13	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,139 €	0,095 €	0,079 €	0,070 €	0,046 €
14	Calvados	Basse-Normandie	0,181 €	0,143 €	0,133 €	0,121 €	0,104 €
15	Cantal	Auvergne	0,170 €	0,110 €	0,099 €	0,086 €	0,075 €
16	Charente	Poitou-Charentes	0,161 €	0,126 €	0,116 €	0,103 €	0,088 €
17	Charente-Maritime	Poitou-Charentes	0,161 €	0,126 €	0,116 €	0,103 €	0,088 €
18	Cher	Centre	0,163 €	0,106 €	0,095 €	0,083 €	0,069 €
19	Corrèze	Limousin	0,156 €	0,101 €	0,091 €	0,079 €	0,068 €
21	Côte-d'Or	Bourgogne	0,148 €	0,091 €	0,078 €	0,067 €	0,058 €
22	Côtes-d'Armor	Bretagne	0,178 €	0,140 €	0,131 €	0,118 €	0,104 €
23	Creuse	Limousin	0,156 €	0,101 €	0,091 €	0,079 €	0,067 €
24	Dordogne	Aquitaine	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
25	Doubs	Franche Comté	0,145 €	0,090 €	0,077 €	0,066 €	0,057 €
26	Drôme	Rhône-Alpes	0,128 €	0,080 €	0,067 €	0,058 €	0,050 €
27	Eure	Haute-Normandie	0,156 €	0,122 €	0,111 €	0,100 €	0,084 €
28	Eure-et-Loir	Centre	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
29	Finistère	Bretagne	0,181 €	0,143 €	0,133 €	0,121 €	0,106 €

**TARIFICATION SECTEUR TRANSPORTS**

 Valable du 1<sup>er</sup> Janvier 2023

FRANCE			de 0 à 4.000 kg	de 4.001 à 8.000 kg	de 8.001 à 14.000 kg	de 14.001 à 24.000 kg	> 24.001 kg
CODE	DÉPARTEMENT	REGION	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg
30	Gard	Languedoc-Roussillon	0,134 €	0,083 €	0,070 €	0,060 €	0,050 €
31	Haut-Garonne	Midi-Pyrénées	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,069 €
32	Gers	Midi-Pyrénées	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,072 €
33	Gironde	Aquitaine	0,149 €	0,118 €	0,104 €	0,092 €	0,078 €
34	Hérault	Languedoc-Roussillon	0,134 €	0,083 €	0,070 €	0,060 €	0,050 €
35	Ille-et-Vilaine	Bretagne	0,175 €	0,137 €	0,129 €	0,116 €	0,102 €
36	Indre	Centre	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
37	Indre-et-Loire	Centre	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,078 €
38	Isère	Rhône-Alpes	0,128 €	0,080 €	0,067 €	0,058 €	0,050 €
39	Jura	Franche Comté	0,145 €	0,090 €	0,077 €	0,066 €	0,057 €
40	Landes	Aquitaine	0,149 €	0,118 €	0,104 €	0,092 €	0,078 €
41	Loir-et-Cher	Centre	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
42	Loire	Rhône-Alpes	0,134 €	0,083 €	0,070 €	0,060 €	0,052 €
43	Haute-Loire	Auvergne	0,152 €	0,094 €	0,080 €	0,069 €	0,060 €
44	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	0,163 €	0,127 €	0,117 €	0,104 €	0,088 €
45	Loiret	Centre	0,163 €	0,106 €	0,095 €	0,083 €	0,071 €
46	Lot	Midi-Pyrénées	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
47	Lot-et-Garonne	Aquitaine	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
48	Lozère	Languedoc-Roussillon	0,148 €	0,091 €	0,078 €	0,067 €	0,058 €
49	Maine-et-Loire	Pays de la Loire	0,163 €	0,127 €	0,117 €	0,104 €	0,088 €
50	Manche	Basse-Normandie	0,181 €	0,143 €	0,133 €	0,121 €	0,104 €
51	Marne	Champagne-Ardenne	0,141 €	0,112 €	0,099 €	0,087 €	0,074 €
52	Haute-Marne	Grand est	0,154 €	0,100 €	0,090 €	0,078 €	0,068 €
53	Mayenne	Pays de la Loire	0,163 €	0,127 €	0,117 €	0,104 €	0,088 €
54	Meurthe-et-Moselle	Lorraine	0,161 €	0,105 €	0,094 €	0,082 €	0,071 €
55	Meuse	Lorraine	0,161 €	0,105 €	0,094 €	0,082 €	0,071 €
56	Morbihan	Bretagne	0,178 €	0,140 €	0,131 €	0,118 €	0,104 €
57	Moselle	Lorraine	0,161 €	0,105 €	0,094 €	0,082 €	0,071 €

**TARIFICATION SECTEUR TRANSPORTS**

 Valable du 1<sup>er</sup> Janvier 2023

FRANCE			de 0 à 4.000 kg	de 4.001 à 8.000 kg	de 8.001 à 14.000 kg	de 14.001 à 24.000 kg	> 24.001 kg
CODE	DÉPARTEMENT	REGION	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg
58	Nièvre	Bourgogne	0,148 €	0,091 €	0,078 €	0,067 €	0,058 €
59	Nord	Nord-Pas-de-Calais	0,154 €	0,121 €	0,110 €	0,099 €	0,084 €
60	Oise	Picardie	0,154 €	0,121 €	0,110 €	0,099 €	0,079 €
61	Orne	Basse-Normandie	0,181 €	0,143 €	0,133 €	0,121 €	0,104 €
62	Pas-de-Calais	Nord-Pas-de-Calais	0,154 €	0,121 €	0,110 €	0,099 €	0,084 €
63	Puy-de-Dôme	Auvergne	0,152 €	0,094 €	0,080 €	0,069 €	0,060 €
64	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine	0,149 €	0,118 €	0,104 €	0,092 €	0,078 €
65	Hautes-Pyrénées	Midi-Pyrénées	0,144 €	0,114 €	0,101 €	0,089 €	0,075 €
66	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	0,148 €	0,091 €	0,078 €	0,067 €	0,060 €
67	Bas-Rhin	Alsace	0,152 €	0,094 €	0,080 €	0,069 €	0,060 €
68	Haut-Rhin	Alsace	0,152 €	0,094 €	0,080 €	0,069 €	0,060 €
69	Rhône	Rhône-Alpes	0,128 €	0,080 €	0,067 €	0,058 €	0,050 €
70	Haute-Saône	Franche Comté	0,145 €	0,090 €	0,077 €	0,066 €	0,057 €
71	Saône-et-Loire	Bourgogne	0,148 €	0,091 €	0,078 €	0,067 €	0,058 €
72	Sarthe	Pays de la Loire	0,163 €	0,127 €	0,117 €	0,104 €	0,088 €
73	Savoie	Rhône-Alpes	0,128 €	0,080 €	0,067 €	0,058 €	0,050 €
74	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	0,128 €	0,080 €	0,067 €	0,058 €	0,050 €
75	Paris	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
76	Seine-Maritime	Haute-Normandie	0,156 €	0,122 €	0,111 €	0,100 €	0,084 €
77	Seine-et-Marne	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
78	Yvelines	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
79	Deux-Sèvres	Poitou-Charentes	0,161 €	0,126 €	0,116 €	0,103 €	0,088 €
80	Somme	Picardie	0,154 €	0,121 €	0,110 €	0,099 €	0,084 €
81	Tarn	Midi-Pyrénées	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,069 €
82	Tarn-et-Garonne	Midi-Pyrénées	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,069 €
83	Var	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,139 €	0,095 €	0,079 €	0,070 €	0,046 €
84	Vaucluse	Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,139 €	0,095 €	0,079 €	0,070 €	0,046 €
85	Vendée	Pays de la Loire	0,163 €	0,127 €	0,117 €	0,104 €	0,088 €

**TARIFICATION SECTEUR TRANSPORTS**

 Valable du 1<sup>er</sup> Janvier 2023

FRANCE			de 0 à 4.000 kg	de 4.001 à 8.000 kg	de 8.001 à 14.000 kg	de 14.001 à 24.000 kg	> 24.001 kg
CODE	DÉPARTEMENT	REGION	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg	€/kg
86	Vienne	Poitou-Charentes	0,148 €	0,117 €	0,103 €	0,091 €	0,077 €
87	Haute-Vienne	Limousin	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
88	Vosges	Lorraine	0,165 €	0,102 €	0,087 €	0,075 €	0,065 €
89	Yonne	Bourgogne	0,161 €	0,105 €	0,094 €	0,082 €	0,071 €
90	Territoire de Belfort	Franche Comté	0,157 €	0,102 €	0,092 €	0,080 €	0,069 €
91	Essonne	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
92	Hauts-de-Seine	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
93	Seine-Saint-Denis	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
94	Val-de-Marne	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
95	Val-d'Oise	Île-de-France	0,143 €	0,113 €	0,100 €	0,088 €	0,075 €
2B	Corse haute	Corse	0,075 €	0,075 €	0,075 €	0,075 €	0,075 €
2A	Corse sud	Corse	0,085 €	0,085 €	0,085 €	0,085 €	0,085 €
MC	Montecarlo	Principauté de Monaco	0,131 €	0,058 €	0,051 €	0,046 €	0,038 €

**TARIFICATION SECTEUR TRANSPORTS - EN VRAC**

 Valable du 1<sup>er</sup> Mars 2023

**MINIMUM TAXABLE PAR TONNE**

En vrac 24 tonnes

FRANCE			En Vrac 24.000 kg
CODE	DÉPARTEMENT *	REGION	€/TN
MC	Montecarlo	Principauté de Monaco	44,00 €
6	Alpes-Maritimes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	40,00 €
83	Var	Provence-Alpes-Côte d'Azur	50,00 €
13	Bouches-du-Rhône	Provence-Alpes-Côte d'Azur	60,00 €
73	Savoie	Rhône-Alpes	56,00 €
74	Haute-Savoie	Rhône-Alpes	56,00 €

\* Les frais de transport de matériaux en vrac dans d'autres départements doivent être convenus avec le bureau logistique  
 Le prix pour le placement Silos et pour les services supplémentaires est sur demande. En cas d'intérêt, merci de contacter votre commercial de zone.

**Frais de stationnement (tarif horaire 70,00 euros) :**

- applicables au delà de deux heures pour dechargement camion complet
- applicables au delà d'une heure pour dechargement camion partiel